Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260616-73_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 09/06/2026

Date d'affichage : 09/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Valérie BRARD, Monsieur Thierry MASSON.

Madame Aïnhoa CLOUÉ a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°73/2026

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION : VALORISATION DES SENTIERS DE RANDONNÉE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL

Fougères Agglomération a renouvelé la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Destination Fougères pour la période 2026-2028, dans l'objectif de poursuivre la valorisation des sentiers de randonnées du territoire.
L'ambition de ce partenariat est de positionner le territoire en tant que destination randonnée d'excellence, notamment en soutenant les vingt-huit communes dans le développement d'une offre de randonnée en boucle multi pratiques de qualité, mais aussi en accompagnant la structuration d'itinéraires attractifs comme la Régalante et le GR 37.
Sur la période 2023-2025, ce travail a permis de renouveler l'offre de randonnée pédestre sur treize communes avec la valorisation de vingt-cinq sentiers en boucle de qualité.
Fougères Agglomération invite les communes à désigner un élu référent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mickaël SAUVÉ élu référent « randonnée ».

À Combourtillé, le 16 juin 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Aïnhoa CLOUÉ

Le Maire,
Philippe BUINEAU